

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	13
Votants	17

<b>N° D039_2023</b>
<b>Décision modificative n°1 du budget principal</b>

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 1er juin 2023.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

**Présents (13)** : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, ZIMMERMANN Sophie, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, PINGET Denis, REBUT Sandra, WIART Florine.

**Absent (2)** : MICHOD Max, VEZIN Pascale

**Ont donné pouvoir (4)** : GRIVEL Céline pouvoir à Sophie ZIMMERMANN,  
PODEVIN Christian donne pouvoir à PINGET Denis  
GILLANT Olivier donne pouvoir à Claude GALLAY  
VIOLLAZ Emilie donne pouvoir à WIART Florine

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de prendre une décision modificative afin de pouvoir rembourser des cautions pour un montant de 1'700€. Monsieur le Maire propose d'alimenter le compte 165 de cette somme, comme suit :

INVESTISSEMENT			
Dépenses			
Libellé	Budget primitif	DM n°1	BP + DM
165 - Dépôts et cautionnements reçus	- €	1 700.00 €	1 700.00 €
2313 - Constructions	1 871 828.19 €	- 1 700.00 €	1 870 128.19 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 871 828.19 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 871 828.19 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** la décision modificative n°1 du budget proposée ci-dessus

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,  
Bruno GILLET

